

Le 3 mars 2011

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# **Elections cantonales : Les 3 questions de l'APF aux candidats !**

Les conseils généraux sont les « chefs de file » de la politique sociale du handicap dans leur département (aide sociale, schéma départemental, maisons départementales des personnes handicapées).

Ces élections cantonales s'inscrivent également dans une période de mise en œuvre de la nouvelle gouvernance médico-sociale (mise en place des ARS, des instances régionales de concertation, appels à projet...) et de débat national sur la dépendance.

Pour l'APF, ces élections cantonales constituent une opportunité pour questionner et dialoguer avec les candidats sur les orientations qu'ils souhaiteraient porter en matière de politique de handicap.

L'APF rappelle par ailleurs son attachement à une politique transversale du handicap qu'elle a développé dans son plaidoyer « Construire une société ouverte à tous ! ».

Au regard des principales préoccupations des personnes en situation de handicap qu'elle représente et de l'actualité sociale et médico-sociale, l'APF interpelle les candidats autour de 3 questions !

**L'objectif : mettre en lumière les enjeux de ces élections pour la politique du handicap !**

### **1. L'accessibilité des transports et des lieux publics : les obligations des conseils généraux**

L'accès aux transports interurbains, aux lieux publics (administrations départementales, collèges, sites touristiques...) est essentiel pour les personnes en situation de handicap. Cela constitue également un véritable enjeu au regard du vieillissement de la population mais aussi pour le confort d'usage et de vie de tout citoyen. La loi « handicap » du 11 février 2005 a renforcé les obligations législatives en fixant un délai maximum de mise en accessibilité des lieux publics et des réseaux de transports existants pour 2015. Le conseil général est donc dans l'obligation d'impulser une politique qui peut aussi s'appuyer sur le principe de non-discrimination et dans la démarche de développement durable.

- **Quels moyens comptez-vous mettre en œuvre afin que le conseil général respecte le délai de 2015 ?**

### **2. L'aide à l'autonomie : en attendant la reconnaissance du risque autonomie**

L'application du droit à compensation et le financement des moyens de compensation sont primordiaux pour permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder aux aides qui leur sont nécessaires (aides humaines, aides techniques, aménagement du logement et du véhicule, aides exceptionnelles). L'APF vient de publier un livret « Du droit à compensation... à la reconnaissance du risque autonomie ». Ce livret s'appuie sur des témoignages pour dénoncer les limites du dispositif actuel (prestation de compensation, maison départementale) qui ne répondent pas suffisamment à l'attente des personnes en situation de handicap et de leur famille. L'APF propose la reconnaissance du risque autonomie.

- **Quelle politique et quels moyens comptez-vous mettre en œuvre afin que le conseil général garantisse à tous l'accès aux aides à l'autonomie et leur financement intégral ?**

### **3. L'offre de service sociale et médico-sociale : pour le développement d'une offre de qualité et de proximité**

Une offre de service sociale et médico-sociale, de qualité et de proximité, est déterminante pour garantir la participation à la vie sociale des personnes en situation de handicap et apporter un soutien à leurs proches. L'APF, à la fois mouvement représentatif des personnes et gestionnaire de services et d'établissements, est attachée à une telle offre de service personnalisée et diversifiée sur tout le territoire. Or, dans tous les départements, cette offre de service reste insuffisante, voire inadaptée au regard des projets et attentes des personnes en situation de handicap et de leurs proches, qui se retrouvent sans solution. Un réel diagnostic des attentes et des besoins - avec l'appui de la maison départementale des personnes handicapées - doit être posé du niveau local au niveau régional pour définir les schémas départementaux et régionaux et arbitrer la programmation budgétaire.

- **Quelle politique et quels moyens comptez-vous mettre en œuvre afin que le conseil général garantisse à tous l'accès à cette offre de service de qualité et de proximité ?**

#### **Contacts presse :**

Evelyne Weymann : 01 40 78 56 59 – 06 89 74 97 37  
Sylvaine Séré de Rivières : 01 40 78 69 60 – 06 07 40 16 65